



Département du Haut Rhin
Ville de Colmar

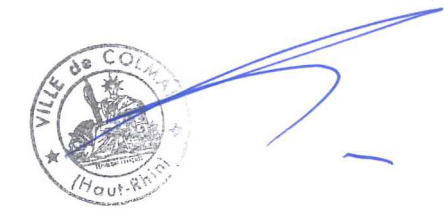
Plan Local d'Urbanisme
Isolement acoustique

Echelle : 1:5 000


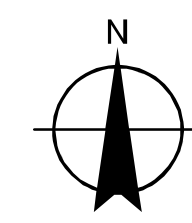
Plan F4.1 - Plan d'isolement acoustique Nord

Ville de Colmar
Révision du POS en vue de sa transformation en PLU
PLU APPROUVE
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2017

Pour le Maire, le 1er Adjoint Yves Hemedinger



OTE INGENIERIE



Isolement acoustique des façades

Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure

- catégorie 1 : secteur affecté 300 m de part et d'autre de la voie
- catégorie 2 : secteur affecté 250 m de part et d'autre de la voie
- catégorie 3 : secteur affecté 100 m de part et d'autre de la voie
- catégorie 4 : secteur affecté 30 m de part et d'autre de la voie
- catégorie 5 : secteur affecté 10 m de part et d'autre de la voie